



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013

Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par NGO Coordination post Beijing Switzerland, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Un objectif distinct et un thème transversal : offrons une place à la thématique du genre dans le programme de développement pour l'après-2015

NGO Coordination post Beijing Switzerland (Coordination post Beijing des ONG suisses) est une organisation faitière regroupant 30 organisations membres qui s'engagent ensemble pour les droits des femmes en Suisse. Nous nous appuyons dans notre travail en particulier sur les normes acquises au niveau international (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Programme d'action de Beijing ainsi que les conclusions concertées adoptées lors des différentes sessions de la Commission de la condition de la femme) et nous demandons leur mise en application en Suisse. Cette année, les discussions multilatérales menées lors de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme portent sur l'après-2015.

Les objectifs du Millénaire pour le développement sont en vigueur jusqu'en 2015. Le succès de ces objectifs est contesté, même si des succès régionaux et ponctuels ont été constatés. Bien que seul l'objectif 3 traite explicitement de la thématique genre, il apparaît clairement que l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement touche, d'une manière ou d'une autre, à la question du genre. En effet, si on considère que 70 % des personnes touchées par la pauvreté sont des femmes, il n'est pas possible de réduire cette pauvreté sans aborder la question du genre.

Le débat actuel sur la suite des objectifs est une nouvelle opportunité pour la société civile de souligner l'importance de la thématique genre et ce avec force. C'est dans ce contexte que nous demandons que la thématique du genre fasse à la fois l'objet d'un objectif distinct tout en demeurant un thème transversal.

L'égalité des genres est une condition préalable à un développement durable, à la sécurité, à la croissance et à une société juste. L'abolition de la violence sexospécifique, les droits sexuels et reproductifs, la présence de femmes dans les organes de décision et l'abolition des normes sociales discriminatoires sont des thèmes qui, par leur importance et leur complexité, parlent d'eux-mêmes en faveur de la formulation d'un objectif distinct.

Mais la question des genres doit également être considérée comme un thème transversal, en ce sens que tous les objectifs du programme de l'après-2015 doivent contenir au moins un indicateur pertinent par rapport au genre. Il ne s'agit pas simplement de compléter les objectifs actuels par « femme » et « homme », mais plutôt d'utiliser des indicateurs permettant d'évaluer si les objectifs ont effectivement été atteints en faveur de chacun des sexes. Le *gender budgeting*, des ressources financières et humaines suffisantes ainsi qu'une volonté politique claire de reconnaître les femmes et les filles comme des facteurs centraux du développement durable et de l'établissement d'une société juste sont des conditions préalables pour y parvenir.

Pour la Suisse, déclarer vouloir s'engager pour une société juste est une longue tradition. En s'engageant en faveur des droits des femmes, la Suisse se profile au niveau international et acquiert une reconnaissance.

Notre organisation est convaincue que des objectifs de développement forts ne peuvent être durables que si la thématique du genre est placée au centre du programme de développement. Nous espérons que la Commission de la condition de la femme se déclarera clairement en faveur des droits des femmes et qu'elle s'engagera pour un objectif distinct fort et une transversalité de la thématique du genre dans l'ère de l'après-2015.
